

Le journal de l'Association des Propriétaires du Parc de Cointe

ÉDITO

Bonne année 2022 !

Qu'elle soit pleine de soleil et nous apporte son lot de moments heureux. Nonobstant les multiples crises que nous traversons, gardons optimisme et énergie pour, toujours, aller de l'avant.

L'année qui s'achève fut pour le conseil de l'APPC une année d'écoute, de réflexion, de gestation et mise en place de projets. Nous espérons faire de 2022 une année orientée vers l'action et la concrétisation de nos ambitions.



Fin mars, nous nous retrouverons en AG pour approuver non seulement nos nouveaux statuts (deuxième AG car le quorum requis n'était pas atteint en 2021) mais aussi notre nouveau règlement. Tout beau, tout chaud, nous vous en livrons un avant-projet dans ce numéro et attendons vos commentaires avec beaucoup d'intérêt.

Nous aurons aussi, pour cette date, déployé notre plan de mobilité avec une toute nouvelle signalisation.

2022 sera également l'année du lancement des grosses réfections des égouts. Malgré des contacts renoués avec les bureaux d'études, les délais restent incertains. Le marché est aujourd'hui à saturation et ce dans un contexte de manque de main d'œuvre, de pénuries généralisées et de hausses substantielles de coûts des matériaux. Nous avons cependant l'intention de mettre tout en œuvre pour avancer cette année.

De nouvelles endoscopies doivent encore avoir lieu pour affiner les diagnostics, puis viendra la première tranche des travaux. Les priorités sont la jonction Ormes-Laiterie puis l'avenue des Ormes.

Pour terminer ce billet sur une note de fraîcheur, sachez que sept personnes, jeunes et moins jeunes, ont participé en décembre à la construction de nichoirs sous la houlette de Jean Kattus. Les oiseaux du Parc leurs disent merci !

Révision du règlement

Un Parc plus vert, plus calme et plus serein. Un fonctionnement transparent et des règles connues de tous. Voilà les objectifs que nous poursuivons avec la révision de notre règlement.

Celui-ci constitue un des trois piliers de la charte qui gouverne notre domaine privé, au côté du cahier des charges qui s'impose à tout propriétaire foncier et des statuts de l'APPC qui régissent les missions et le fonctionnement de notre ASBL.

Evolution mais pas révolution, cette nouvelle mouture du règlement est l'indispensable actualisation d'un texte de quinze ans d'âge, qui présentait encore de nombreuses similitudes avec la version de 1926, année de création de l'APPC.

Nous vous présentons en annexe un avant-projet afin de recueillir vos avis et suggestions. Une version adaptée sera soumise à votre approbation lors de notre prochaine AG.

Merci d'adresser vos questions ou remarques sur le projet avant le 7 février à appccointe@gmail.com



Sourions : extrait du règlement de 1926 :

L'accès au Parc est strictement interdit :

- *A tout véhicule ne transportant pas de personnes ou ne desservant pas les habitants*
- *Aux troupes ou détachement de troupes montées.*

Tous essais ou vérification de véhicules sont sévèrement défendus.

La vitesse est limitée à 40 kilomètres à l'heure.

Il est défendu aux conducteurs de couper les tournants et d'entamer les accotements des avenues. Ils sont tenus de respecter le sens unique établi autour de l'étang et autour du Square Oscar van der Heyden a Hauzeur.

Revalorisation des cotisations dès le premier trimestre 2022

Lors de notre dernière AG, nous vous annoncions une revalorisation de 23€/mois des cotisations, et ce afin de disposer des moyens nécessaires au financement des infrastructures qui se profile pour la décennie. Celle-ci sera d'application dès le premier trimestre 2022, pour l'ensemble des résidents à l'exception du bas de l'Avenue du Petit Bourgogne.

Nous ne reviendrons pas sur l'analyse financière présentée lors de notre dernière AG. Rappelons seulement que la hausse des prix à la construction (+67% en 20 ans dont 6% sur la seule année 2021) et la disparition des bénéfices que l'APPC réalisait sur la vente d'électricité du temps où elle disposait de son réseau privé, expliquent largement cette nécessaire adaptation.

Signalisation et marquage en bonne voie

Le conseil a entrepris en 2021 une réflexion sur la mobilité au Parc, sur base des idées émises dans la « boîte à idées thématiques » et des conseils prodigués par le « spécialiste de la signalisation » de la Police de Liège. Un projet de révision complète de la signalisation et du marquage a ainsi abouti fin d'année. Les commandes sont passées à un entrepreneur unique et les délais annoncés sont fin février pour la signalisation et début du printemps pour le marquage.

La police de Liège vient par ailleurs de nous confirmer la mise en place du radar préventif Avenue de Cointe dans le courant du premier trimestre. Croisons les doigts pour que ce dispositif qui nous sera prêté « à l'essai » arrive très prochainement.

ÉCHOS DU PARC



La fontaine a changé de genre

Les uns regrettent l'ancien jet d'eau tout en puissance et en hauteur, les autres apprécient la forme évasée et lumineuse du jaillissement... Notre fontaine aurait-elle changé de genre ?

Pour l'heure, nous devons nous contenter d'un fonctionnement intermittent ou à petite puissance pour ménager la pompe. Les feuilles présentes en masse dans le bassin obstruent le filtre. Le nettoyage de l'étang programmé courant janvier devrait soulager grandement son fonctionnement et permettre un retour à la normale.

Prix du patrimoine de la Ville de Liège attribué à une villa du Parc



La première édition du Prix du Patrimoine et du Matrimoine de la Ville de Liège s'est déroulée en 2021. Nous annonçons cette opportunité à nos membres dans l'APPCflash N°6 du 23 aout.

Ce prix met à l'honneur des projets exemplaires visant à la conservation ou à la restauration du patrimoine bâti.

Le prix de la catégorie 2 - *Biens non classés pouvant avoir une valeur remarquable, dont la date principale de construction est antérieure à 1960* - a été attribué à la restauration de la maison moderniste dessinée en 1927 par l'architecte Henri Snyers, sise avenue des Platanes 37, aujourd'hui propriété de Monsieur et Madame Fontaine.

Les principes de rénovation retenus et mis en œuvre par l'atelier d'architecture Marina Frisenna sont le respect du langage architectural, notamment en préservant le dessin des façades (pas d'isolation extérieure) et en permettant l'extension du bâtiment par l'arrière.

Rendez-vous en 2023 pour la prochaine édition du prix!

Vin chaud à la Laiterie

Le vin chaud de l'avenue de la Laiterie était de retour cette année pour une cinquième édition.

Accueil chaleureux chez nos chers voisins Jacqueline et Paul Comhaire du 10 de notre avenue et belle mobilisation du Comité des fêtes pour la confection du vin chaud et des traditionnelles « gougouilles », spéculoos et gaufres

Une météo plutôt clémente a permis de réunir dans une ambiance joyeuse et conviviale trente à quarante voisins. Les avenues du Hêtre, des Ormes, des Platanes et de Beaumont étaient également représentées par les compagnons de route rencontrés à l'occasion de l'organisation des festivités du Parc le 19 septembre dernier.

INFOS PRATIQUES

Petits délits et sentiment d'insécurité

Les faits n'ont pas été signalés à l'APPC, néanmoins, nous apprenons que des tentatives de vol ou des dégradations ont été commises sur des véhicules ces derniers temps principalement dans l'avenue de la Laiterie. De tels faits sont d'ailleurs dénoncés depuis plusieurs mois dans les rues adjacentes au Parc.

Si vous n'avez pas la possibilité de garer votre véhicule dans le garage ou dans la cour, à tout le moins, ne laissez rien traîner dans votre véhicule qui puisse attiser la curiosité de voleurs. Si vous vous absentez quelques jours, retirez les papiers afférents au véhicule.

Si, pour différentes raisons, vous ne souhaitez pas vous rendre au commissariat pour déposer plainte, il vous est loisible de porter plainte en ligne.

Tapez : *Police de Liège*. Ouvrez l'onglet *La police à votre service*, puis *Déposer plainte*. <https://www.policeliège.be/index.php?page=klog/mmp>

Vous pouvez remplir le formulaire pour les faits suivants :

- Dégradations immobilières
- Dégradations mobilières
- Dégradations sur un véhicule encore en état de marche
- Dégradations sur un véhicule qui n'est plus en état de marche
- Graffitis
- Objets perdus
- Tentative de vol à la tire (pickpocket)
- Tentative de vol dans véhicule
- Tentative de vol sans effraction, ni violence, ni menace
- Tentative de vol de vélo sans effraction, ni violence, ni menace
- Vol à l'étalage
- Vol à la tire (pickpocket)
- Vol dans véhicule, avec effraction, sans violence ni menace envers les personnes
- Vol sans effraction, ni violence, ni menace envers les personnes
- Vol dans véhicule sans effraction, ni violence, ni menace envers les personnes
- Vol de vélo sans effraction, ni violence, ni menace

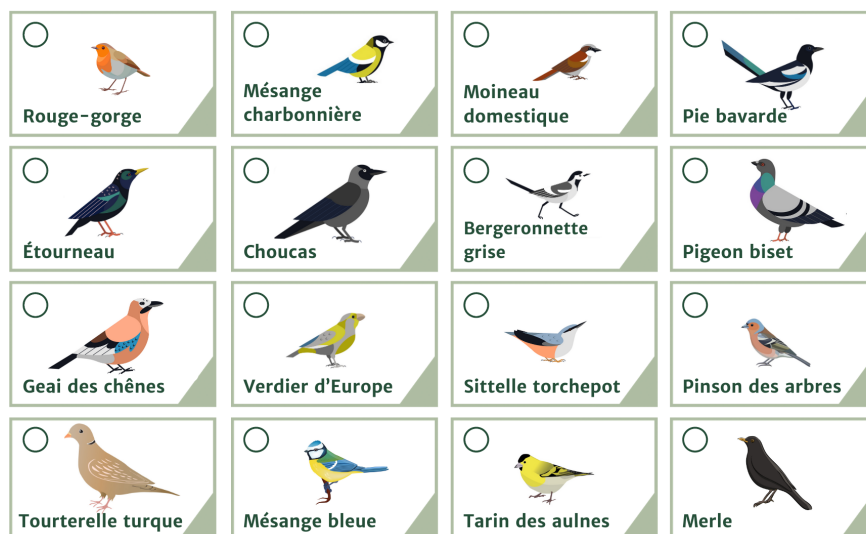
Si vous voulez que la Police réagisse, il faut qu'elle soit bien informée.

Merci également d'avertir l'APPC, nous entretenons de bonnes relations avec la Police auprès de laquelle nous pouvons effectuer des demandes à condition qu'elles soient bien documentées.

Un jeu sympa à télécharger

Sur le site de «Notre Nature», un Bingo pour s'entraîner au recensement des oiseaux du jardin, un pour enfant et un pour adultes. Un autre pour les oiseaux aquatiques. A télécharger sur [notrenature.be](https://www.notrenature.be), lien direct: <https://www.notrenature.be/article/3-bingos-en-un-special-enfants-les-oiseaux-du-jardin-et-les-oiseaux-aquatiques>

NOTRE NATURE Bingo des oiseaux du jardin



APPC CONTACT

Rédactrice en chef :
Béatrice Smal-Goffin.
Graphiste : dominosnyers@skynet.be

Secrétariat de l'A.P.P.C.asbl
avenue de Cointe, 23, 4000 Liège
04 252.53.56
appccointe@gmail.com

Vous désirez proposer un article? N'hésitez pas à nous contacter :
appccointe@gmail.com